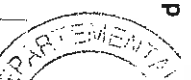




DÉPARTEMENT
des Alpes-Maritimes
 COMMUNE d Syndicat Mixte
 ou ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE



DU ~~CONSEIL MUNICIPAL~~
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

n° 9505/01

Séance du 29 MAI 1995
 concernant l'approbation du compte de gestion par M. BESSON
 receveur.

Le Conseil municipal, le Conseil d'administration (1), réuni sous la présidence de M. Jean THAON

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 19 94 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 19 94;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1993, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant _____

2031111
 29/05/95

T.S.V.P. / 17

(1) Rayer la mention inutile.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1994, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1994 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1994, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);

— ~~Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1994, y compris celles relatives à la journée complémentaire;~~ (1) :

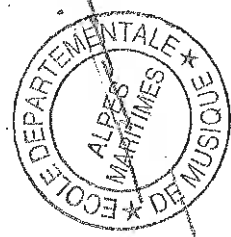
Fait et délibéré à NICE le 29 MAI 1995

Ont signé au registre des délibérations : MM.

THAON, BLANC, DUHALDE, FOUQUES, GINESY, LELEUX, MARY, MASCARELLI,
 MORANI, OLLIE, PRICCO, VELAY, VIAL, CLARY, DELORENZO, BOUIGES,
 BARBIER, BALDINI, JABOULET, LAUGIER, TOSELLO,
 MMES BELLON, BOURRIER, SOMARIA, GASTALDI, PECQUEUR.

Pour expédition conforme :
 Le Président, Charles GINESY

REÇU LE
 08 JUIL 1995
 A LA PREFECTURE
 DES ALPES-MARITIMES



(1) Rayer la mention inutile.